



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2024-173

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Calvados / Service interministériel de défense et de protection (SIDPC)**

14-2024-06-05-00023 - Arrêté réquisition GDO 05 06 2024 (2 pages) Page 5

## **Préfecture du Calvados / Service interministériel de la défense et de la sécurité civile**

14-2024-06-04-00020 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/239 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 8

14-2024-06-04-00021 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/240 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 11

14-2024-06-04-00022 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/241 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 14

14-2024-06-04-00023 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/242 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 17

14-2024-06-04-00024 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/243 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 20

14-2024-06-04-00025 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/244 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 23

14-2024-06-04-00026 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/245 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 26

14-2024-06-04-00027 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/246 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages) Page 29

14-2024-06-04-00019 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/247 portant sur l'accréditation pour la pénétration de drones dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 32
14-2024-06-04-00029 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/248 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 35
14-2024-06-04-00018 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/249 portant sur l'accréditation pour la pénétration de drones dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 38
14-2024-06-05-00015 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/250 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 41
14-2024-06-05-00016 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/251 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 44
14-2024-06-05-00017 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/252 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 47
14-2024-06-05-00018 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/253 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 50
14-2024-06-05-00021 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/254 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 53
14-2024-06-05-00020 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/255 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 56
14-2024-06-05-00022 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/256 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 59

14-2024-06-05-00024 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/258 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 62
14-2024-06-05-00027 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/259 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 65
14-2024-06-05-00025 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/260 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)	Page 68

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00023

Arrêté réquisition GDO 05 06 2024



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires et de la mer

SSICRET / GC

### **ARRETE portant réquisition de service d'une entreprise privée**

#### **LE PRÉFET,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2215-1 ;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 27 et 28 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** les arrêtés municipaux portant réglementation temporaire du stationnement les 5 et 6 juin 2024 dans l'agglomération caennaise, à l'occasion des cérémonies commémoratives du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie ;

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion des cérémonies de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie, il est nécessaire de garantir le respect des restrictions de circulation et de stationnement définies dans les arrêtés susvisés ;

**SUR PROPOSITION** du sous-préfet de Bayeux;

#### **ARRÊTE :**

##### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La société SAS Garage de l'ouest, GDO Assistance sise rue Denis Papin à Démouville, est réquisitionnée, avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose et en conservant la direction de l'activité de ladite entreprise, pour la prestation définie ci-après :

- Moyens d'enlèvement et stockage de véhicules légers, pour la journée du 5 juin 2024 sur la commune de Caen.

Au profit de la préfecture du Calvados.

**ARTICLE 2** : Monsieur Labroux, de la société SAS Garage de l'ouest - GDO Assistance est chargé du contrôle de l'exécution des prestations et autorisé à constater le service fait au nom de son commettant.

**ARTICLE 3** : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre.

**ARTICLE 4 :** La société SAS Garage de l'ouest, GDO Assistance sise rue Denis Papin à Démouville sera indemnisée dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle.

**ARTICLE 5 :** A défaut d'exécution du présent arrêté de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L2215-1-4° du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté de réquisition peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou, le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté de réquisition sera notifié au prestataire ou responsable de l'entreprise prestataire ou à son représentant qualifié, ainsi qu'au responsable du service public bénéficiaire de la prestation.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté de réquisition.

Fait à Caen, le 5/06/24.

Philémon PERROT



Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00020

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/239 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
NICOLAU FERRA	ALBERTO	16/05/1975	Espagne (ES)	SIDPC-DPSA-CAI317
SIMONET	YOANN	26/1/88	France (FR)	
MASSAT	AMELIE	6/11/93	France (FR)	
VIEU	JESSICA	13/9/01	France (FR)	
MARTINEZ	CHLOE	12/05/2001	France (FR)	
ROBLIN	FRANÇOISE	2/4/64	France (FR)	

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Volotea	EC-NDG	319	5	NIALEC-N

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/8/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00021

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/240 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
Neil	Jackson	24/11/66		SIDPC-DPSA-CAI318

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Centrelne Av Ltd for the Royal Air Force	G-ZAHS	Dassault Falcon F900LX		NeJaG-ZA

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscité.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00022

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/241 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de sécurité civiles

Réf : 2024/SIDPC/CLJC/241

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
BOYD LETCHER	JENNIFER JAMES	12 Mar 87, UK 13 Apr 97, UK		SIDPC-DPSA-CAI314

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Royal Air Force	ZA684	CH47	4	ZA68

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00023

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/242 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
ROBSON COOPER	MARK ALEX	22 Jan 87, UK 7 Mar 92, UK		SIDPC-DPSA-CAI315

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Royal Air Force	ZA720	CH47	5	ZA72

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00024

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/243 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
ROBINSON WALES	DAVID CHRISTOPHER		Royaume Uni (GB) Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI308

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Centreline Av Ltd for the Royal Air Force	G-ZABH	Dassault Falcon F900 LX		RODAG-ZA

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00025

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/244 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de sécurité civiles

Réf : 2024/SIDPC/CLJC/244

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
TIPPETT	JACK	19/05/86	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI309

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Royal Air Force	ZM414	Airbus A400M	Parachuting	TIJAZM41

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/25

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00026

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/245 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GARRIGAN	JAMIE	09/03/81	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI310

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Royal Air Force	ZM415	Airbus A400M	Parachuting	GAJAZM41

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Phlémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00027

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/246 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
SUNLEY	MILES	27/10/83	Royaume Uni (GB)	SIDPC-DPSA-CAI311

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Royal Air Force	ZM416	Airbus A400M	Parachuting	SUMIZM41

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00019

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/247 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration de drones  
dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement



**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DE DRONES  
DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le télépilote ci-après est accrédité :

N° SIREN de la société	N° de licence du pilote	N° du contrôleur de vol	N° d'accréditation
552049447	6908856B	1581E2983L4A0H1D07P	SIDPC-DPSA-DRONE-CAI30

L'aéronef télépilote ci-après est accrédité :

Type de drone	N° de série du drone	N° d'accréditation
MAVIC 2 ENTERPRISE DUAL	UAS-FR-248251	55MAUAS-

**Article 2 :**

Le télépilote devra inscrire son plan de vol sur la plateforme habituelle, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Ce document doit être en possession du télépilote durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même télépilote et drone. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00029

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/248 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

### LE PRÉFET DU CALVADOS

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
DEREL	QUENTIN	05/08/90	CAEN	SIDPC-DPSA-CAI319

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
GESTAIR	FHSFN	XLS		DEQUFHSF

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-04-00018

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/249 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration de drones  
dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCRÉDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DE DRONES  
DANS LES ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le télépilote ci-après est accrédité :

N° SIREN de la société	N° de licence du pilote	N° du contrôleur de vol	N° d'accréditation
BATCAM Limited	GBR-RP- LXVXXCCQWYRG	C01252377	SIDPC-DPSA-DRONE- CAI30

L'aéronef télépilote ci-après est accrédité :

Type de drone	N° de série du drone	N° d'accréditation
Freefly Alta X	AX598403	BAFrAX59

**Article 2 :**

Le télépilote devra inscrire son plan de vol sur la plateforme habituelle, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Ce document doit être en possession du télépilote durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même télépilote et drone. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 4/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00015

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/250 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
UNDERWOOD	MATTHEW			SIDPC-DPSA-CAI320

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	19-5493	F-35 A	4	UNMA19-5

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00016

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/251 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
 ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
 COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

- VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;
- VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;
- VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
LEE	PETER			SIDPC-DPSA-CAI321

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	19-5616	F-35 A	4	LEPE19-5

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00017

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/252 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
MERRITT	DUSTIN			SIDPC-DPSA-CAI322

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	19-5598	F-35 A	4	MEDU19-5

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/23

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00018

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/253 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CAMPO	JOSEPH			SIDPC-DPSA-CAI323

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	19-5614	F-35 A	4	CAJO19-5

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00021

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/254 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
HOLLOWAY KAIN	ERIC KRISTOPHER	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI324

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
USAF	65839	MC-130J	4	HOER6583

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00020

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/255 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
PRICE NIEMANN	WILLIAM ALEXANDER	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI325

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	5941	MC-130J	4	PRWI0594

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00022

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/256 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
GIFFEN KAIN	TRAVIS KRISTOPHER	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI326

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	65839	MC-130j	4	GITR6583

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00024

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/258 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
 ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
 COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
RAIFORD HOLT MCCLURE	DELAS KRISTEN KYLE	On File	On File, USA	SIDPC-DPSA-CAI328

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
USAF	5941	MC-130J	4	RADE5941

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le

5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00027

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/259 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
CADIEU AZZOPARDI	SYLVAIN GUILLAUME	02/10/1990 13/06/1995		SIDPC-DPSA-CAI329

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
Armée Française	F-RAXL	1 TBM700		CASYF-RA

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 31/06/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot



Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00025

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/260 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
 ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
 COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

- VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;
- VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement ;
- VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;
- VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
IBSEN KNUDSEN NØHR ANDERSEN AMBY	ANDREAS MARC ANNE	27/11/1978 15/05/1986 01/05/1986		SIDPC-DPSA-CAI330

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accréditation Num.
Air Alsie	OY-GFS	Falcon 2000 LXS		IANOY-G

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

Philémon Perrot